

# La lettre du SIAMA

## Décembre 2015



L'année 2015 s'achève et l'hiver s'annonce. Sur la station d'épuration, les roseaux sont entrés en hibernation mais leurs racines continuent inlassablement leur travail de traitement de nos eaux usées grâce aux bactéries qu'elles abritent. Nous

aurons eu au total 5 contrôles dans l'année, tous concluant à la bonne qualité des eaux filtrées et épurées en sortie de station. Les eaux que nous rejetons dans la Moselle sont propres. L'agence de l'eau nous a d'ailleurs accordé une prime de bons résultats de 2 000 €.

Les travaux d'amélioration de notre réseau d'assainissement commenceront au printemps 2016. En quelques mots, il s'agira de détourner les eaux claires d'Autreville directement vers la Moselle afin d'optimiser le fonctionnement des pompes puis de réaliser les travaux facilitant la collecte des eaux usées à Millery rue du Moulin, rue des Chenevières et rue des Biches. Le maître d'œuvre a été choisi avec l'aide du Conseil Départemental. Il s'agit de la société MP2i Conseil.

Pour terminer, je voudrais juste faire un petit rappel au civisme de tous : le rejet des lingettes dans les toilettes est une catastrophe pour notre réseau d'assainissement. Ces produits qui ne se dégradent pas bouchent régulièrement nos réseaux. Merci de les mettre systématiquement dans les poubelles !

### Prélèvement automatique de la redevance



Le prélèvement automatique de la redevance d'assainissement a été mis en place cette année pour les personnes qui le souhaitent. 5 prélèvements ont été effectués par rapport à la consommation de l'année précédente. Le 6<sup>e</sup> et dernier prélèvement de décembre a été ajusté en fonction de la consommation réelle relevée sur votre compteur d'eau, déduction faite des sommes déjà prélevées. Les relevés des compteurs ont été effectués par la SAUR

pour Autreville sur Moselle et par la commune pour Millery. Ce sont ces relevés qui font foi pour le SIAMA. Pour les abonnés qui souhaitent adhérer à ce système, il suffit de compléter les documents de prélèvement SEPA à demander au SIAMA.

### Facturation de l'assainissement



Une première facture d'assainissement a été adressée courant juin 2015 aux personnes qui n'ont pas choisi le prélèvement automatique.

Cette facture était une estimation calculée sur un taux de 40% de la consommation de l'année précédente. La facture définitive doit vous être adressée normalement par le Trésor Public en décembre 2015. Cette facture définitive est calculée sur la base de votre consommation réelle déduction faite du versement effectué en juin 2015.

C'était jusqu'à présent la trésorerie de Nomeny qui s'occupait de cette facturation. Hors cette trésorerie est supprimée et c'est désormais la trésorerie de Pont-à-Mousson qui gèrera le SIAMA. Ce transfert de trésorerie risque d'engendrer des retards dans l'envoi de ces factures qui ne vous parviendront peut-être pas avant fin janvier. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour ce retard.

### Nouveaux branchements



Toutes les nouvelles constructions sont assujetties à la Participation à l'Assainissement Collectif de 3 000 €. Le raccordement au réseau d'assainissement est soumis à une autorisation de branchement à demander au SIAMA. L'entreprise qui effectue ce branchement pour le compte du propriétaire doit se soumettre au cahier des charges du syndicat, remis au pétitionnaire en même temps que l'autorisation de raccordement au réseau collectif.